RAPPORT ANNUEL

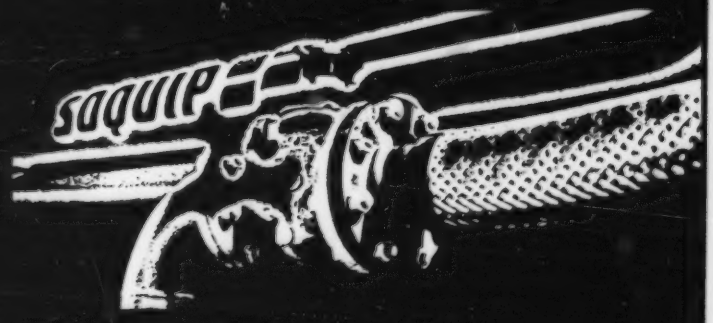

1987·1988

SOQUIP

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

SOQUIP est une société d'État qui oeuvre dans le domaine de l'énergie. Le Gouvernement du Québec est l'unique actionnaire de la Société depuis qu'elle a été constituée en 1969.

SOQUIP, ses filiales et ses compagnies associées sont principalement actives dans les secteurs de l'exploration et de la production pétrolière et gazière, de l'approvisionnement en énergie et de la distribution du gaz naturel.

En collaboration avec l'entreprise privée, SOQUIP réalise des projets qui contribuent au développement économique et à l'approvisionnement énergétique du Québec.

Table des matières

1 Points saillants 1987-1988
2 Rapport du Président
4 Le marché de l'énergie au Québec et le rôle de SOQUIP

Revue des activités
6 Ouest canadien
8 Filiales et participations
9 Revue financière
18 Distribution du gaz naturel
20 Autres activités
24 Conseil d'administration et direction

Conférence mondiale de l'énergie
14e Congrès Montréal 89
Membre du Comité organisateur

POINTS SAILLANTS 1987-1988

- Poursuite du projet Soligaz visant à doter Montréal d'un système permanent d'approvisionnement en liquides de gaz naturel.

- Vente des actifs de SOQUIP Alberta Inc. à Sceptre Resources Limited en échange d'une participation de 14 pour cent dans le capital-actions de cette compagnie et de droits d'acquérir, sans frais, jusqu'à cinq millions d'actions additionnelles en 1992.

- Assainissement de la situation financière de la Société, lui assurant une meilleure position pour son développement futur.

- Consolidation, suite à la transaction avec Sceptre Resources Limited, de la division SOQUIP-Gaz, responsable du courtage en gaz naturel.

- Croissance des ventes et du bénéfice net de la division du Gaz porté.

- Dépôt d'un plan de développement, identifiant les grandes orientations de la Société pour la période 1988-1990.

- Réorientation de la politique de SOQUIP quant à l'exploration au Québec.

- Renouvellement de l'entente de consultation au Maroc avec la Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'exercice financier terminé le 31 mars 1988 a surtout été marqué par un assainissement important de la situation financière de SOQUIP qui place la Société dans une meilleure position pour relever le défi de son développement futur.

C'est ainsi que SOQUIP a complété, en décembre 1987, une transaction majeure impliquant la disposition des actifs de sa filiale SOQUIP Alberta Inc. en échange d'une prise de participation substantielle dans Sceptre Resources Limited en association avec d'autres partenaires québécois.

Cette transaction libère SOQUIP d'une charge financière pour un montant de 155 millions de dollars, tout en assurant sa présence dans l'industrie pétrolière et gazière de l'Ouest canadien, au sein d'une des plus importantes compagnies pétrolières publiques indépendantes du Canada. En effet, le Québec aura dorénavant accès à une source d'approvisionnement représentant des réserves prouvées en pétrole et gaz naturel de près de trois fois plus élevées que celles que possédait SOQUIP Alberta.

Suite à cette transaction, SOQUIP détient huit millions d'actions ordinaires de Sceptre Resources et pourra, à certaines conditions, obtenir sans frais jusqu'à cinq millions d'actions additionnelles de cette société en 1992. Compte tenu du potentiel de développement de cette entreprise résultant de la transaction, nous sommes confiants de voir ces actions s'apprécier au cours des prochaines années.

Cependant, comme ces droits d'acquisition ne peuvent être comptabilisés avant leur réalisation en 1992, la transaction a eu pour effet à court terme d'entraîner une perte extraordinaire de 29 millions de dollars. La conversion éventuelle de ces droits en actions devrait permettre de compenser la perte comptable inscrite au cours du dernier exercice financier et, selon le prix de ces actions dans cinq ans, entraîner un gain substantiel pour SOQUIP.

Au total, l'année 1987-1988 s'est ainsi soldée par une perte globale de 39 millions. Ce montant inclut une perte d'opérations de SOQUIP Alberta et le fait que SOQUIP a décidé de passer aux dépenses d'opérations, certains frais capitalisés jusqu'ici et qui étaient reliés à des travaux d'exploration au Québec et dans les régions avoisinantes.

Le développement du projet Soligaz a constitué encore cette année une des priorités de SOQUIP. La première étape, qui comprenait essentiellement la réalisation d'études techniques et de marchés, de même que l'obtention d'une décision de l'Office national de l'énergie sur la méthodologie tarifaire reliée à ce projet, a été complétée. Une entente est maintenant requise concernant le système de transport des liquides de gaz naturel jusqu'à Montréal. Le groupe Soligaz poursuit ses négociations avec Pipeline Interprovincial Ltée et avec d'autres partenaires afin d'en arriver à un arrangement satisfaisant.

La division du Gaz porté a poursuivi ses activités avec succès au cours de la dernière année, réalisant les objectifs qu'elle s'était fixés. De même, la division SOQUIP-Gaz, agissant à titre de courtier en gaz naturel dans l'Ouest canadien, a consolidé ses opérations suite à la vente des actifs de SOQUIP Alberta. Cette division devrait, au cours des prochaines années, jouer un rôle encore plus actif dans l'approvisionnement des marchés gaziers québécois, particulièrement dans le secteur industriel selon l'approche des ventes directes.

SOQUIP a déposé, au cours de l'année, un plan de développement qui définit les principaux objectifs qui seront poursuivis durant la période 1988 à 1990.

SOQUIP a également continué ses activités au niveau international. L'entente avec la Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale concernant une assistance technique au Maroc a été renouvelée et nous avons poursuivi nos travaux de consultation au Sénégal pour le compte d'une société privée de ce pays.

La Société a de plus participé aux audiences de la Commission de l'économie et du travail du Québec, tenues en octobre 1987, portant sur un avant-projet de loi sur la Régie du gaz naturel, dont le but est de réviser les fonctions et pouvoirs de la Régie de l'électricité et du gaz.

Perspectives

La réduction importante du niveau d'endettement et de dépenses au cours des dernières années a permis de mieux adapter les structures financière et organisationnelle de la Société à la mission renouvelée de l'entreprise, et facilitera l'atteinte des objectifs de son plan de développement.

Notre participation dans Sceptre, entreprise dans laquelle sont également actionnaires la Caisse de dépôt et placement et Noverco, nous assure une présence significative en amont de l'industrie pétrolière et gazière canadienne.

Cette présence, ajoutée à l'implication soutenue de SOQUIP dans la distribution gazière au Québec, constitue un atout majeur qui lui permettra de jouer un rôle encore plus stratégique dans le secteur des hydrocarbures, de façon à mieux servir les intérêts économiques et énergétiques du Québec et de ses consommateurs.

Les actions prises depuis deux ans devraient permettre à la Société de réaliser un bénéfice net supérieur à 5 millions de dollars pour l'exercice 1988-1989 et ce bénéfice devrait encore s'accroître au cours des prochaines années. Les fonds autogénérés prévus permettront à la Société de participer à des projets qui cadrent avec ses objectifs de développement.

Changements au conseil et à la direction

Le conseil d'administration a accueilli six nouveaux membres en 1987. Il s'agit de madame France Bourdon et de messieurs Marc G. Fortier, Harold William Ashenmil, Claude J.E. Dupont, Luigi Ludovico Marandola et Gilbert Thibeault. Monsieur Fortier a également été élu président du Conseil. Nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Ces nouveaux administrateurs ont remplacé messieurs Gilles Blondeau, Jean Boisvert, Renaud Lapierre, Jacques Paquin, Robert L. Vachon et Hugh Robert Wynne-Edwards. Nous les remercions chaleureusement pour leur précieuse collaboration, particulièrement monsieur Robert L. Vachon, qui a siégé au conseil de SOQUIP durant dix ans, dont les quatre dernières années comme président du Conseil.

Nous voulons également souligner le départ, en juillet 1987, de monsieur Jacques Plante qui occupait depuis plusieurs années le poste de vice-président, Exploration et Production, et le remercier pour le travail accompli.

L'excellente collaboration de tout le personnel de la Société, dont nous tenons à souligner le dévouement et la compétence, a constitué pour nous encore cette année une source de grande fierté.

Le président et chef de la direction,

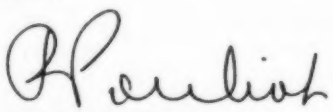

Richard Pouliot

LE MARCHÉ DE L'ÉNERGIE AU QUÉBEC

Augmentation de la consommation en 1987

Après avoir connu une baisse annuelle moyenne d'environ 1/2 de 1 pour cent depuis 1975, la consommation totale d'énergie au Québec avait repris sa croissance en 1984. En 1987, la consommation énergétique du Québec a augmenté de 1,5 pour cent par rapport à l'année précédente.

La consommation d'électricité a augmenté de 5,4 pour cent pour s'élever à 147,1 milliards de kWh en 1987, comparativement à 139,6 milliards de kWh l'année précédente. Dans le secteur pétrolier, la consommation est passée de 14,9 millions de mètres cubes en 1986, à 14,6 millions de mètres cubes en 1987.

Quant aux ventes de gaz naturel, elles ont atteint 5 milliards de mètres cubes en 1987, ce qui représente une augmentation de 0,2 pour cent par rapport à 1986. L'hiver 1987 ayant été plus doux que le précédent, la consommation a diminué dans le secteur résidentiel, alors que les secteurs commercial et industriel ont connu des hausses.

Une première évaluation du bilan énergétique du Québec pour l'année 1987, excluant les énergies non conventionnelles, indique donc que le pétrole a représenté 42,2 pour cent de la consommation totale d'énergie, l'électricité 41,7 pour cent, le gaz naturel 14,7 pour cent, le charbon et le coke 1,4 pour cent.

Approvisionnement en hydrocarbures

Bien que le Québec jouisse d'immenses ressources hydro-électriques et que celles-ci aient connu un développement important au cours des dernières années, près de 57 pour cent des besoins énergétiques sont satisfaits par le pétrole brut et le gaz naturel provenant de l'extérieur.

Les principaux fournisseurs de pétrole brut du Québec sont présentement, par ordre d'importance, l'Ouest canadien, les pays producteurs de la Mer du Nord, le Mexique et le Venezuela. Pour ce qui est du gaz naturel, étant donné sa production réduite, le Québec doit s'approvisionner surtout dans l'Ouest canadien.

Il faut également souligner que les consommateurs québécois de liquides de gaz naturel ne sont actuellement pas alimentés au meilleur coût possible, à cause de l'absence d'une infrastructure adéquate de transport.

L'expérience des dernières années nous a appris que le marché des hydrocarbures est imprévisible à moyen et à long terme et que souvent même, les approvisionnements sont l'objet de changements brusques. Étant donné la dépendance totale du Québec à l'égard de l'extérieur, pour ces produits, la question de la sécurité d'approvisionnement à des prix concurrentiels figure au tout premier plan de nos priorités énergétiques.

Secteur du raffinage

La capacité de production des trois raffineries québécoises s'élève maintenant à 49 400 mètres cubes par jour, soit la moitié de la capacité de 1980. Le taux d'utilisation des capacités de raffinage au Québec est le plus élevé au Canada. Cette politique de rationalisation de l'industrie fait que le Québec est devenu importateur de produits raffinés, après avoir été exportateur pendant de nombreuses années.

Source: les données de consommation proviennent des estimations provisoires du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

... ET LE RÔLE DE SOQUIP

L'énergie constitue un levier majeur de croissance économique. Au Québec, les hydrocarbures représentent la plus grande part de l'énergie utilisée et, selon nos prévisions, les produits pétroliers et gaziers continueront de satisfaire plus de la moitié des besoins énergétiques des consommateurs québécois pendant plusieurs autres années.

La présence de SOQUIP dans la gestion des hydrocarbures est donc étroitement liée à leur importance dans l'économie du Québec. Cette importance se retrouve depuis l'approvisionnement en pétrole, gaz naturel et liquides de gaz naturel, à leur utilisation par le consommateur.

Le rôle de SOQUIP a considérablement évolué depuis sa création en 1969, la Société s'étant continuellement adaptée aux différentes priorités économiques et énergétiques du Québec. Après avoir concentré l'essentiel de ses activités à l'exploration pétrolière au Québec dans les années 70, SOQUIP a vu sa mission élargie au début de la présente décennie, ce qui lui a permis de jouer un rôle de premier plan dans l'expansion des marchés de la distribution du gaz naturel.

Par la suite, la Société s'est impliquée dans l'approvisionnement en gaz naturel, obtenant du Gouvernement de l'Alberta des permis d'exportation de gaz vers le Québec à même les réserves appartenant à sa filiale SOQUIP Alberta et à ses producteurs associés.

L'approvisionnement du Québec en liquides de gaz naturel (LGN) constitue maintenant un projet de toute première importance. Aussi, SOQUIP a mis sur pied, en avril 1986, le consortium Soligaz dans le but de doter Montréal d'un système permanent d'approvisionnement en LGN, principalement en propane et en butane.

Aujourd'hui, SOQUIP est devenue une société de développement d'entreprises et de projets dans le secteur des hydrocarbures. Par une association étroite avec le secteur privé, elle cherche à améliorer l'accessibilité et la sécurité des approvisionnements énergétiques du Québec, à favoriser la concurrence sur le marché de l'énergie au bénéfice des consommateurs et à contribuer au développement économique du Québec par le renforcement des structures existantes et le développement de nouvelles activités.

Pour atteindre ces objectifs, SOQUIP privilégie pour l'avenir un mode de fonctionnement qui consiste à détenir des participations et à fournir une contribution active dans des projets ou dans des sociétés existantes. De cette façon, il lui est plus facile de connaître et de suivre de près les grandes tendances du marché de l'énergie, de faire valoir les préoccupations du Québec auprès des intervenants de l'industrie et d'appuyer le développement de ces entreprises en fonction des besoins énergétiques québécois.

Le secteur des hydrocarbures est une source d'activités multiples pouvant générer différents projets d'investissement. SOQUIP entend donc participer au développement d'activités nouvelles ayant un impact déterminant sur la croissance économique du Québec.

Le plan de développement 1988-1990 que SOQUIP déposait récemment à son actionnaire expose la mission renouvelée de l'entreprise et définit ses orientations stratégiques et corporatives sur un horizon à moyen terme, avec un plan d'action couvrant les deux prochaines années.

REVUE DES ACTIVITÉS

OUEST CANADIEN

L'Ouest canadien fournit la presque totalité des approvisionnements gaziers du Québec et demeure son principal fournisseur de pétrole brut.

SOQUIP assure une présence québécoise au coeur de l'activité pétrolière canadienne depuis 1975. L'objectif poursuivi par SOQUIP consiste à détenir, avec d'autres intérêts québécois, des réserves suffisamment importantes pour être en mesure de participer aux approvisionnements énergétiques du Québec.

En 1983, SOQUIP décidait d'intensifier ses efforts d'exploration dans l'Ouest canadien et, à cette fin, ouvrait un bureau à Calgary. Au mois de mars 1984, la Société restructurait sa division Ouest, en créant SOQUIP Alberta Inc., et transférait tous ses intérêts dans cette région à cette nouvelle compagnie.

SOQUIP Alberta Inc.

SOQUIP Alberta Inc., une filiale à part entière de SOQUIP, avait pour mandat principal de découvrir, de développer et de mettre en production les réserves de gaz correspondant à une partie des volumes requis par l'expansion des marchés au Québec.

En se portant acquéreur de Sundance Oil Company Ltd., en décembre 1984, et en poursuivant ses propres activités d'exploration, la compagnie a par la suite accru considérablement ses réserves gazières. Ayant obtenu des permis du gouvernement albertain, SOQUIP a pu ainsi exporter du gaz naturel, à partir des réserves de sa filiale albertaine et de celles de ses partenaires, et occuper une part du marché gazier québécois.

Afin d'accroître ses propriétés en Alberta, et pour être en mesure de jouer un rôle encore plus marqué dans l'approvisionnement du Québec en hydrocarbures, SOQUIP a cherché par la suite à s'associer des partenaires privés. Cet objectif s'est toutefois avéré plus difficile à réaliser que prévu à cause de la chute dramatique des prix des hydrocarbures à partir de 1986.

La poursuite de cet objectif, combinée aux effets de la baisse des prix sur la situation financière de SOQUIP Alberta, incita SOQUIP à modifier sa stratégie et à vendre les actifs de cette filiale à Sceptre Resources Limited en décembre 1987.

Sceptre a fait l'acquisition des actifs de SOQUIP Alberta en échange de 8 millions d'actions ordinaires émises par la compagnie et de la prise en charge par celle-ci d'obligations financières pour un montant de 155 millions de dollars, soit une transaction totale de 195 millions de dollars. De plus, SOQUIP obtenait des certificats lui permettant de recevoir, à certaines conditions, jusqu'à 5 millions d'actions ordinaires additionnelles en 1992.

Les actifs vendus à Sceptre comprenaient principalement des réserves prouvées de 5,61 milliards de mètres cubes de gaz naturel et de 1,3 millions de mètres cubes de pétrole brut et de liquides, un domaine minier non développé de 87 000 hectares nets et des actifs à court terme pour un montant de 6,6 millions de dollars.

Dans le cadre de cette transaction, Sceptre a obtenu un financement public de 160 millions de dollars, auquel ont participé la Caisse de dépôt et placement du Québec et Noverco Inc. Le capital-actions de Sceptre se répartit maintenant comme suit: la Caisse 19 pour cent, SOQUIP 14 pour cent, Noverco 7 pour cent et les autres actionnaires 60 pour cent.

Tout cela a permis à SOQUIP de s'associer davantage au secteur privé dans la poursuite de ses activités dans l'Ouest canadien, d'acquérir un intérêt stratégique dans l'une des plus importantes sociétés pétrolières indépendantes au Canada et de réduire de manière substantielle ses obligations financières.

Sceptre Resources Limited

Constituée à l'origine en 1976 comme société privée, l'entreprise devint publique l'année suivante. Aujourd'hui, elle est devenue une grande société pétrolière indépendante au Canada dont les actions sont inscrites aux bourses de Montréal et de Toronto et sur l'American Stock Exchange.

Au 31 mars 1988, Sceptre avait 58,2 millions d'actions ordinaires émises et en circulation, dont 14 pour cent étaient détenues par SOQUIP Alberta Inc., filiale à part entière de SOQUIP.

En 1987, les revenus bruts provenant de la production d'hydrocarbures se sont élevés à 79 millions de dollars, alors que la société générait de ses opérations des fonds de 35 millions de dollars et réalisait un bénéfice net de 8,3 millions de dollars. Après paiements de dividendes sur les actions privilégiées, ce résultat représentait un bénéfice net de 0,15 $ par action ordinaire.

Domaine minier

À la suite de l'acquisition des éléments d'actif de SOQUIP Alberta et de sa filiale Exploration SOQUIP Alberta Inc., Sceptre détient environ 690 000 hectares bruts (243 000 hectares nets) de terrains non développés dans l'Ouest canadien, dans lesquels son intérêt moyen est d'environ 38 pour cent.

Réserves et production

Les réserves prouvées et probables de Sceptre s'élèvent à près de 16 milliards de mètres cubes de gaz naturel et à 5,4 millions de mètres cubes de pétrole brut et de liquides associés au gaz naturel.

La production quotidienne moyenne de gaz naturel de la société en 1988 devrait atteindre 3 millions de mètres cubes et sa production de pétrole devrait être en moyenne de 1 430 mètres cubes par jour. La capacité de production de gaz naturel est actuellement de 5,1 millions de mètres cubes par jour, ce qui donne à Sceptre les moyens de répondre au potentiel de développement des marchés gaziers.

Sceptre mettait sur pied récemment un service de commercialisation du gaz dont l'un des objectifs est l'accroissement des ventes au Québec.

Division SOQUIP-Gaz

SOQUIP détient des permis à long terme pour exporter du gaz naturel de l'Alberta vers le Québec. Grâce à ces permis, SOQUIP Alberta et ses producteurs associés pouvaient fournir un peu plus de 12 pour cent des approvisionnements de base de Gaz Métropolitain, inc. (GMi), la part nette de SOQUIP Alberta s'élevant à 4 pour cent.

À la suite de la vente des actifs de SOQUIP Alberta à Sceptre, la division SOQUIP-Gaz, agissant à titre de courtier, continuera de détenir ces permis d'exportation et de jouer un rôle actif dans les approvisionnements gaziers du Québec.

Le gaz requis par cette division, pour respecter ses contrats d'approvisionnements avec Gmi. et les consommateurs industriels, sera principalement fourni par Sceptre et par des producteurs associés sur la base d'ententes à long terme.

Le rôle de SOQUIP-Gaz consiste principalement à faire le lien entre les producteurs de gaz naturel, les distributeurs et les consommateurs industriels.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(au 31 mars 1988)

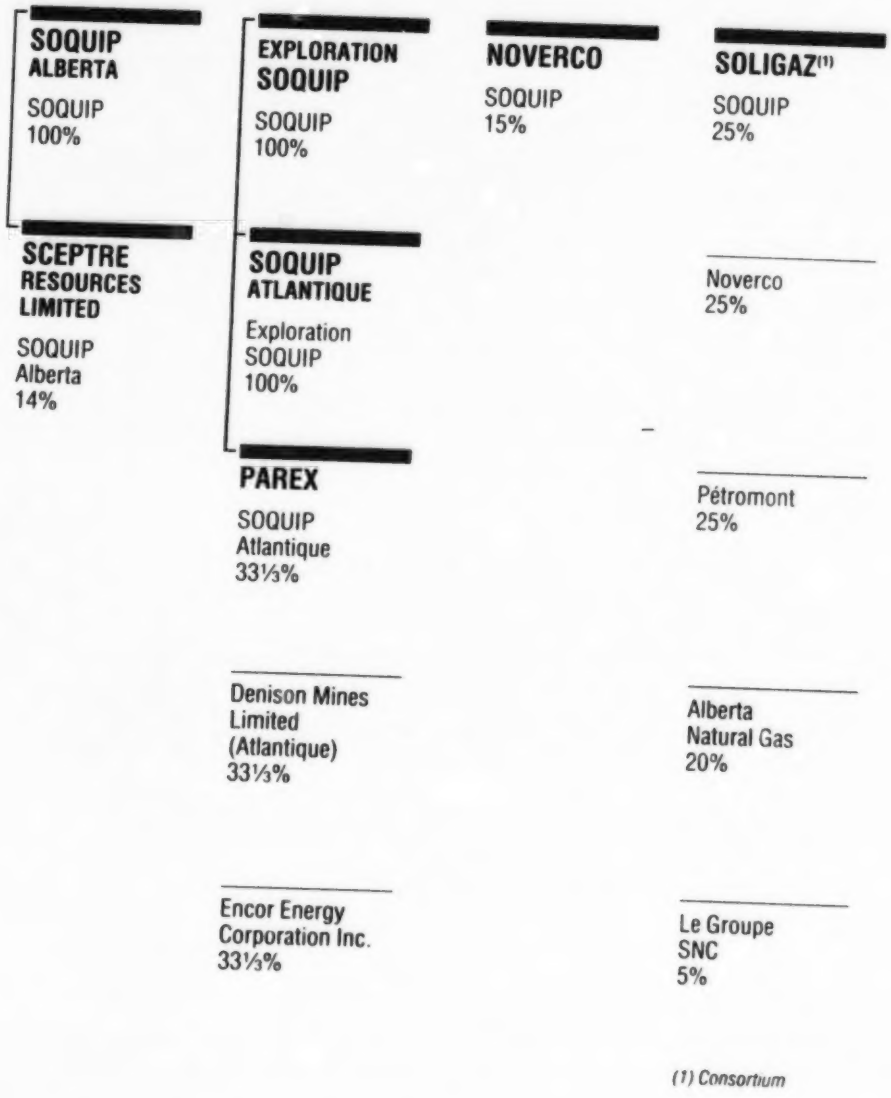

(1) Consortium

Autres activités de SOQUIP

Division SOQUIP-Gaz
Division Gaz porté

REVUE FINANCIÈRE

Le bilan de la Société au 31 mars 1988 présente une situation financière nettement améliorée. En effet, les obligations financières ont été considérablement réduites passant de 188,6 à 33,4 millions de dollars. Par ailleurs, SOQUIP dispose maintenant d'actifs présentant un grand potentiel d'appréciation et ses propriétés pétrolifères et gazéifères reflètent davantage la valeur économique de son domaine minier au Québec et dans les régions avoisinantes.

L'assainissement de la situation financière origine principalement de la transaction intervenue en cours d'année avec Sceptre Resources Limited. En vertu de celle-ci, SOQUIP Alberta Inc. a vendu l'ensemble de ses actifs productifs à cette compagnie pour obtenir 8 millions d'actions de Sceptre en plus de voir celle-ci assumer 155 millions de dollars de dettes de SOQUIP Alberta Inc. Cette transaction a entraîné cette année une perte comptable de 29 millions de dollars qui pourrait toutefois être éventuellement compensée par un gain extraordinaire réalisé lors de la conversion du droit d'acquisition d'actions de Sceptre obtenu par SOQUIP Alberta Inc. lors de cette transaction. Ce droit d'acquisition prévoit en effet que dans 5 ans, SOQUIP pourra obtenir sans frais jusqu'à 5 millions d'actions additionnelles de cette compagnie, selon le rendement des propriétés vendues.

Les résultats de l'exercice terminé le 31 mars 1988 ont également été affectés par deux autres éléments non-récurrents. D'abord, pour les six mois précédant cette transaction, SOQUIP Alberta Inc. a encouru des pertes d'opération qui résultaient du bas prix des hydrocarbures de même que de son niveau élevé d'endettement. Enfin, SOQUIP a procédé à une dévaluation de son domaine minier restant pour le ramener à sa valeur économique de réalisation. Cette opération a augmenté les dépenses d'épuisement de l'exercice financier de 9 millions de dollars.

Ainsi, si l'on exclut l'effet de ces trois éléments propres à l'exercice 1987-1988, SOQUIP aurait réalisé un bénéfice plutôt qu'une perte. Les efforts de redressement de la situation financière de la Société porteront fruit dès le prochain exercice financier alors qu'un bénéfice net supérieur à 5 millions de dollars est budgétisé.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'initiatives pétrolières – SOQUIP au 31 mars 1988 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du déficit et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général
du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 26 mai 1988

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
REVENUS		
Ventes de pétrole et de gaz naturel	46 740	72 976
Moins: redevances	1 183	9 002
	45 557	63 974
Participation dans les résultats nets d'une compagnie satellite (note 4(a))	7 300	8 894
	52 857	72 868
DÉPENSES		
Pétrole et gaz naturel	30 047	35 445
Amortissement et épuisement	18 274	17 660
Frais généraux et d'administration	7 008	6 796
Frais financiers nets (note 10)	6 589	15 501
	61 918	75 402
PERTE AVANT POSTES SUIVANTS ET POSTE EXTRAORDINAIRE	(9 061)	(2 534)
Impôts sur le revenu reportés	(493)	(707)
Quote-part du bénéfice résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par Noverco Inc.	93	5 252
Gain (perte) sur aliénation de placement	33	(383)
(PERTE) BÉNÉFICE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	(9 428)	1 628
Perte sur aliénation d'actifs (note 3)	(29 655)	—
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(39 083)	1 628

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Fonds générés par les opérations (note 11)	7 534	11 494
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(2 813)	9 688
Fonds générés par les activités d'exploitation	4 721	21 182
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme – variation nette	(140 963)	(16 588)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	(667)	(592)
Émission de capital-actions	—	10 000
Gain reporté sur change étranger	—	452
Fonds absorbés par les activités de financement	(141 630)	(6 728)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Produit net d'aliénation d actifs	177 794	—
Acquisitions de propriétés pétrolifères et gazéifères	(4 051)	(12 642)
Acquisitions d'immobilisations	(112)	(6 800)
Acquisitions de placements	(39 620)	(2 065)
Acquisitions d'autres actifs	—	(769)
Aliénation d'autres actifs	102	—
Subventions en vertu de programmes d'encouragement pétrolier	207	2 080
Produit d'aliénation d'immobilisations	125	234
Fonds générés (absorbés) par les activités d'investissements	134 445	(19 962)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(2 464)	(5 508)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	4 789	10 297
LIQUIDITÉS À LA FIN	2 325	4 789

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

(L.R.Q., chapitre S-22)

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 mars 1988

(en milliers de dollars)

	1988	1987
Actif		
À court terme		
Encaisse et dépôts à terme	2 325	4 789
Débiteurs	4 517	7 325
Subventions à recevoir	—	1 409
Stock de matériel de forage – au coût	174	170
Frais payés d'avance	—	193
	7 016	13 886
Placements (note 4)	140 531	99 565
Propriétés pétrolifères et gazéifères (note 5)	8 307	199 910
Immobilisations (note 6)	8 744	45 362
Autres actifs	1 425	1 527
	166 023	360 250

	1988	1987
Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	6 602	13 311
Versements échéant au cours du prochain exercice:		
Dette à long terme (note 7)	857	2 636
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 8)	753	667
Avances sur contrats de vente de gaz	—	510
	8 212	17 124
Dette à long terme (note 7)	23 955	163 139
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 8)	1 246	1 999
Avances sur contrats de vente de gaz	—	5 136
Gain reporté sur change étranger	—	452
Impôts sur le revenu reportés	—	707
	33 413	188 557
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 9)	213 900	213 900
Déficit	81 290	42 207
	132 610	171 693
	166 023	360 250

Engagements et éventualités (note 12)

Pour le conseil d'administration

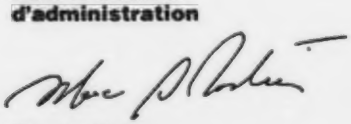

Marc G. Fortier
Président du conseil d'administration

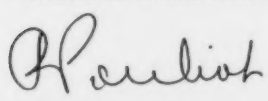

Richard Pouliot
Président et chef de la direction

DÉFICIT CONSOLIDÉ

de l'exercice terminé le 31 mars 1988
(en milliers de dollars)

	1988	1987
Déficit au début	42 207	43 835
Perte nette (bénéfice net) de l'exercice	39 083	(1 628)
Déficit à la fin	81 290	42 207

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1988

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), compagnie à fonds social constituée par loi spéciale, a pour objets, directement ou en participation, la recherche, la mise en valeur, la production, l'emmagasinage, le transport, l'achat, l'importation et la vente des hydrocarbures liquides ou gazeux. Depuis le 1er avril 1981, la Société doit avoir un objectif de rentabilité dans la réalisation de ses objets.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive:

- Exploration SOQUIP Inc. et sa filiale, SOQUIP Atlantique Inc.;
- SOQUIP Alberta Inc.;*
- Sundance Oil Company et sa filiale, Sundance Oil Colorado Inc.;
- Sundance Oil Canada Ltd.;
- Soligaz Inc. (agent administratif du consortium Soligaz).

* Incluant les opérations de sa filiale Exploration SOQUIP Alberta Inc. jusqu'au 30 septembre 1987.

Placements

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une compagnie émettrice lui permet d'exercer à l'égard de cette compagnie satellite une influence sensible sur les décisions financières et administratives.

Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Propriétés pétrolifères et gazéifères

La Société applique la méthode de la capitalisation du coût entier, avec, comme unique centre de coûts, le Canada.

Selon cette méthode, la Société impute à ses propriétés pétrolifères et gazéifères tous les coûts se rapportant à l'exploration et à la mise en valeur. Ces coûts comprennent les frais d'acquisition de concessions, les dépenses se rapportant aux travaux de géologie et de géophysique, les dépenses locatives des terrains inexploités et les frais de forage, de même que les frais généraux reliés à l'exploration et à la mise en valeur.

La Société capitalise les intérêts sur emprunts reliés à certains éléments d'actif au taux effectif d'intérêt sur sa dette à long terme. Ces éléments d'actif comprennent les terrains inexploités dont l'évaluation n'a pas été entreprise ou complétée, de même que les projets importants en cours de forage, de mise en valeur ou de construction.

Ces coûts sont identifiés à des projets dont l'évaluation est complétée ou à des projets en voie d'évaluation. Les coûts accumulés des projets dont l'évaluation est complétée sont amortis selon la méthode de l'épuisement proportionnel calculé selon les quantités produites par rapport aux estimations de réserves pétrolières et gazières prouvées.

Les propriétés pétrolifères et gazéifères relatives à l'ensemble des projets dont l'évaluation est complétée sont évaluées au moindre de la valeur amortie ou de la valeur de recouvrement des réserves prouvées de pétrole et de gaz.

Les coûts accumulés des projets en voie d'évaluation, comprenant des projets importants auxquels aucune réserve prouvée n'a encore été attribuée, sont exclus du calcul de l'épuisement jusqu'à ce que des réserves prouvées soient découvertes ou que le projet soit considéré abandonné.

Les subventions auxquelles la Société a droit en vertu de programmes d'encouragement du secteur pétrolier sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés pétrolifères et gazéifères.

Les coûts d'acquisition et d'exploration de certaines propriétés pétrolifères et gazéifères déterminées par la direction de SOQUIP, comportant des frais encourus depuis le début des opérations jusqu'au 31 mars 1981 et qui n'ont pas donné lieu à la découverte de réserves d'hydrocarbures économiquement exploitables, ont été radiés le 31 mars 1986.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode du taux constant appliqué au solde dégressif aux taux annuels suivants:

Usines de traitement de gaz	5 %
Gazoduc	6 %
Entrepôts et équipement	5 % à 20 %
Matériel roulant	5 % à 30 %

Les améliorations locatives sont amorties proportionnellement à leur durée d'utilisation déterminée en fonction du bail.

Les subventions auxquelles la Société a droit en vertu de programmes d'encouragement du secteur pétrolier sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations.

Contrats de location – acquisition

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de la Société, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation qui en découle sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un bail-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Activités en participation

La Société exerce fréquemment ses activités en participation. Les états financiers ne tiennent compte que de la quote-part de la Société.

Conversion de devises étrangères

Les postes des états financiers en devises étrangères ont été convertis en dollars canadiens en utilisant les cours suivants: l'actif et le passif à court terme de même que la dette à long terme, au cours de clôture; les autres éléments d'actif et de passif, au cours pratiqué à la date d'acquisition ou de prise à charge; les revenus et les frais, au cours moyen de l'exercice, sauf pour l'épuisement et l'amortissement convertis au cours utilisé pour les éléments d'actif auxquels ils se rapportent. Les gains et les pertes résultant de la conversion de la dette à long terme sont amortis sur la durée résiduelle de la dette.

Impôts sur le revenu

La Société et certaines de ses filiales ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu. Les filiales assujetties aux impôts utilisent la méthode du report d'impôts pour tenir compte des écarts temporaires entre le revenu comptable et le revenu imposable.

3. Aliénation d'actifs à Sceptre Resources Limited

Le 1er octobre 1987, les propriétés pétrolifères et gazéifères, les immobilisations, les actifs à court terme de SOQUIP Alberta Inc. et toutes les actions ordinaires en circulation de Exploration SOQUIP Alberta Inc. ont été vendues à Sceptre Resources Limited (Sceptre) en contrepartie de la considération suivante:

	(000 $)
8 000 000 actions ordinaires sans valeur nominale de Sceptre Resources Limited (à la valeur attribuée et au cours boursier de 5 $ l'action)	40 000
Dette de SOQUIP Alberta Inc. assumée par Sceptre Resources Limited	155 000
	195 000

En plus de cette considération, SOQUIP Alberta Inc. a obtenu le droit d'acquérir sans frais un nombre maximal de 5 000 000 d'actions ordinaires additionnelles de Sceptre en fonction du rendement des propriétés vendues, au cours des cinq ans débutant le 1er janvier 1988. Cette considération éventuelle sera comptabilisée comme gain au moment de l'émission des actions par Sceptre.

La perte sur cette aliénation d'actifs à Sceptre Resources Limited a été établie à 29 655 000 $.

4. Placements

	Participation %		1988	1987
	1988	1987	(000 $)	(000 $)
À la valeur de consolidation				
Noverco Inc. (a)				
8 000 000 actions ordinaires, (1987: 8 000 000 actions ordinaires) sans valeur nominale (cours boursier 93 000 000 $; 1987: 111 000 000 $)	15,36	15,43	85 927	84 614
Parex, société en nom collectif (b)	33,33	33,33	14 604	14 951
À la valeur d'acquisition (note 3)				
Sceptre Resources Limited				
8 000 000 actions ordinaires sans valeur nominale (cours boursier 34 000 000 $)	13,76	—	40 000	—
			140 531	99 565

(a) La participation dans les résultats nets de Noverco Inc. au montant de 7 300 000 $ (1987: 8 894 000 $) a été établie à partir d'états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 30 septembre 1987 et d'états financiers non vérifiés pour la période allant jusqu'au 31 mars 1988. Les dividendes encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 6 080 000 $ (1987: 5 760 000 $).

(b) Cette société en nom collectif a été formée par une filiale en propriété exclusive de SOQUIP et deux autres partenaires dans le but de réaliser des activités d'exploration au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. La récupération de la valeur du placement dépend du succès des activités futures de Parex qui est au stade de l'exploration.

Selon l'entente de participation dans PAREX, un changement dans le Programme d'encouragement du secteur pétrolier qui rend impossible l'obtention de subventions représentant environ 80 % des coûts d'exploration, permet aux partenaires de se retirer de celle-ci.

Les partenaires n'ont pas encore déterminé leurs intentions suite à l'abolition de ce programme.

La quote-part de SOQUIP dans l'actif, le passif et l'avoir des associés de PAREX est résumée ci-après:

	1988	1987
	(000 $)	(000 $)
Actif	*14 215*	*14 230*
Passif	*386*	*54*
Avoir de SOQUIP	*13 829*	*14 176*

Les chiffres ci-dessus proviennent des états financiers non vérifiés de Parex au 31 mars 1988. Les derniers états financiers vérifiés de PAREX couvrent l'exercice terminé le 31 décembre 1987.

5. Propriétés pétrolifères et gazéifères

	1988	1987
	(000 $)	(000 $)
Évaluation complétée – au coût moins radiation	18 820	216 702
En voie d'évaluation	2 599	16 248
	21 419	232 950
Épuisement accumulé	13 112	33 040
	8 307	199 910

Des intérêts sur la dette à long terme de 450 000 $ (1987: 1 011 000 $) et des frais généraux de 1 114 000 $ (1987: 2 563 000 $) ont été capitalisés au cours de l'exercice au coût des propriétés. Des subventions reçues durant l'exercice de divers programmes gouvernementaux au montant de 207 000 $ (1987: 1 802 000 $) ont été déduites du coût des propriétés.

L'épuisement de l'exercice s'élève à 16 530 000 $ (1987: 14 571 000 $) et comprend une radiation de 9 000 000 $ effectuée en fin d'exercice pour inscrire les propriétés à leur valeur de recouvrement.

6. Immobilisations

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Usines de traitement de gaz, équipement, matériel roulant, entrepôts et terrains	7 473	2 725	4 748	41 090
Gazoduc	1 172	312	860	915
Équipement et matériel roulant loués en vertu de contrats de location-acquisition	4 025	889	3 136	3 357
	12 670	3 926	8 744	45 362

L'amortissement de l'exercice est de 1 744 000 $ (1987: 3 089 000 $).

7. Dette à long terme

	1988	1987
	(000 $)	(000 $)
SOQUIP		
Emprunts sans intérêt remboursables au rythme de la production de certaines réserves de gaz	187	144
EXPLORATION SOQUIP INC.		
Acceptation bancaire, à même un montant autorisé de 3 800 000 $, portant intérêt au coût des fonds du prêteur plus 3/4 %, remboursable par versements de 750 000 $ en 1989 et en 1990 et 2 300 000 $ en 1991	3 775	—
Billet sans intérêt	—	7 677
	3 775	7 677
SOQUIP ALBERTA INC.		
Emprunt bancaire renouvelable le 1er avril 1990, portant intérêt au taux de base ou au coût des fonds plus 1/2 %	8 500 *	—
Emprunt bancaire	—	148 913
Autres dettes	12 430	9 041
	20 930	157 954
	24 812	165 775
Versements échéant au cours du prochain exercice	857	2 636
	23 955	163 139

* *La marge de crédit autorisée est de 25 000 000 $ et l'emprunt bancaire en découlant est garanti par le nantissement de toutes les actions de Sceptre Resources Limited.*

8. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Les paiements minimaux exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

	(000 $)
1989	954
1990	1 313
Total des paiements minimaux exigibles	2 267
Moins: Montant représentant les intérêts calculés au taux moyen de 12,12 %	268
Valeur actualisée	1 999
Moins: Versements échéant au cours du prochain exercice	753
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 246

9. Capital-actions

Le capital-actions de la Société est constitué d'actions d'une valeur nominale de 50 $ chacune détenues par le gouvernement du Québec.

	1988	1987
	(000 $)	(000 $)
AUTORISÉ		
5 100 000 actions	255,000	255,000
ÉMIS ET VERSÉ		
4 278 000 actions	213,900	213,900

SOUSCRIPTIONS ADDITIONNELLES

Le solde du capital-actions autorisé et non souscrit, soit 41 100 000 $, sera payé en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement, aux conditions qu'il déterminera.

10. Frais financiers nets

	1988	1987
	(000 $)	(000 $)
Intérêts sur dette à long terme	9 221	17 723
Gain sur remboursement anticipé de dette à long terme	(1 377)	—
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	287	363
Autres revenus d'intérêts	(527)	(1 574)
Gain sur change étranger	(565)	—
	7 039	16 512
Intérêts capitalisés aux propriétés pétrolifères et gazéifères	450	1 011
	6 589	15 501

11. Fonds générés par les opérations

	1988	1987
	(000 $)	(000 $)
(Perte nette) bénéfice net	(39 083)	1 628
Éléments ne modifiant pas les liquidités:		
Amortissement et épuisement	18 274	17 660
Impôts sur le revenu reportés	493	707
Gain reporté sur change étranger	(452)	—
Perte sur aliénation d'actifs à Sceptre Resources Limited (note 3)	29 655	—
(Gain) perte sur aliénation de placement	(33)	383
Gain sur aliénation d'immobilisations	(7)	(28)
Participation dans les résultats nets des compagnies satellites, déduction faite des dividendes versés	(1 220)	(3 134)
Quote-part du bénéfice résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par Noverco Inc.	(93)	(5 252)
Virement d'avances sur contrats de vente de gaz	—	(470)
Fonds générés par les opérations	7 534	11 494

12. Engagements et éventualités

a) En vertu du contrat de société constituant PAREX en septembre 1983, la filiale d'Exploration SOQUIP Inc. est, avec ses partenaires, conjointement et solidairement responsable des obligations de la Société PAREX.

De plus, PAREX s'est engagée dans le forage de deux puits sur la côte est canadienne. Le montant total d'investissement prévu pour la filiale s'établit à environ 380 000 $.

Une action en justice de 544 000 $ a été intentée contre la Société relativement au paiement de sa quote-part des dépenses de forage d'un puits. Selon l'opinion des dirigeants de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de cette action. En conséquence, aucune provision pour perte éventuelle n'a été inscrite aux états financiers consolidés concernant cette réclamation.

b) Le 8 avril 1986, la Société s'est portée garante avec un de ses partenaires du paiement de certains frais à être encourus dans le cadre d'un projet de développement de marché. La quote-part de la Société dans cet engagement conditionnel s'élève au montant maximum de 890 000 $.

c) La Société est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 août 1991 pour des espaces à bureaux pour un montant de 2 181 000 $. Ces baux comportent une option de renouvellement de cinq ans.

Les loyers minimaux des quatre prochains exercices s'établissent comme suit:

	(000 $)
1989	1 003
1990	486
1991	488
1992	204

d) Gain éventuel à la suite de l'aliénation des actifs à Sceptre Resources Limited tel que mentionné à la note 3.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1987 de l'état des résultats consolidés ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988, entre autres, pour présenter aux revenus les ventes brutes de pétrole et de gaz naturel faites par SOQUIP à titre d'agent intermédiaire en vertu de certains contrats d'approvisionnement.

Données financières non vérifiées (000 $)*	**87-88****	86-87	85-86	84-85	83-84
Ventes d'hydrocarbures	**46 740**	72 976	86 932	36 283	6 074
Revenus totaux	**52 857**	72 868	89 385	42 032	11 582
(Perte nette) bénéfice net	**(39 083)**	1 628	16 115	8 882	4 675
Fonds générés par les opérations	**7 534**	11 494	22 500	10 466	3 490
Acquisitions de propriétés pétrolifères et gazéifères	**4 051**	12 642	20 620	179 726	41 220
Avoir de l'actionnaire	**132 610**	171 693	160 065	143 950	95 168
Total de l'actif	**166 023**	360 250	372 617	366 035	117 828
Données sur les activités					
Production					
gaz naturel, millions de mètres cubes	**200,5**	416,1	392,6	90,7	35,7
(milliards de p.c.)	**(7,1)**	(14,8)	(13,9)	(3,2)	(1,26)
pétrole et liquides associés au gaz naturel, millions de mètres cubes	**58 918**	123 955	110 128	10 290	6 263
(barils)	**(370 594)**	(779 677)	(693 034)	(64 827)	(39 413)
Reserves prouvées					
gaz naturel, millions de mètres cubes	**103**	5 766	6 235	6 239,5	1 128,5
(milliards de p.c.)	**(3,6)**	(203,5)	(220,1)	(220,3)	(39,8)
Pétrole et liquides associés au gaz naturel, millions de mètres cubes	**—**	1 405	1 388,4	1 335,8	194,4
(milliers de barils)	**—**	(8 851,5)	(8 744)	(8 415,4)	(1 223,3)
Domaine minier***					
brut, milliers d'hectares	**270**	12 249	13 507	26 366	39 029
(milliers d'acres)	**(674)**	(30 610)	(33 767)	(65 915)	(97 572)
net, milliers d'hectares	**47**	319	233	452,1	13 231
(milliers d'acres)	**(117)**	(795)	(582)	(1 130)	(33 077)
Données sur les sociétés associées (000 $)					
Chiffre d'affaires	**995 398**	909 999	929 774	824 184	706 593
Bénéfice net	**57 008**	60 208	67 206	36 402	30 255
Dividendes reçus par SOQUIP	**6 080**	5 760	4 944	3 733	3 307
Actif net	**808 473**	591 014	417 833	340 690	288 971
Part de l'actif net attribuable à SOQUIP	**140 531**	99 565	88 637	82 610	68 202

* *Certains chiffres des années antérieures ont été redressés pour les rendre comparables à ceux de l'exercice 1987-1988.*

** *Les données financières tiennent compte de 6 mois d'opérations et de la disposition des actifs de SOQUIP Alberta Inc.*

*** *Inclut la Côte Atlantique.*

DISTRIBUTION DU GAZ NATUREL

NOVERCO INC.

Créée en 1986, Noverco est une compagnie publique née de la décision de distinguer les activités réglementées de Gaz Métropolitain, inc., dans la distribution du gaz naturel, de celles dans lesquelles la société souhaitait s'impliquer.

La mission de Noverco consiste à assurer le financement et la gestion d'entreprises d'envergure, principalement dans le domaine de l'énergie, au Canada et dans le Nord-Est américain.

SOQUIP détient présentement une participation de 15 pour cent dans le capital-actions de Noverco. Au mois de décembre 1986, la Société signait une convention d'actionnaires avec la Caisse de dépôt et placement du Québec et 2425-4526 Québec Inc., devenue une filiale à part entière du Groupe Canam Manac le 1er janvier 1988. Au 31 mars 1988, ces trois actionnaires détenaient 53 pour cent des droits de vote de Noverco.

Les principales filiales et compagnies associées de Noverco sont: Gaz Métropolitain, inc., Energy Future Limited Partnership, société en commandite qui possède la totalité des actions ordinaires de Northern New England Gas Corporation, l'unique actionnaire de Vermont Gas Systems, et Métro Gaz Marketing Inc.

En 1987, Noverco investissait 37,5 millions de dollars dans Sceptre Resources Limited, sous forme de débentures convertibles et d'actions ordinaires, représentant une participation de 7 pour cent au capital-actions de cette entreprise. Cet investissement pourra constituer, le cas échéant, une base de diversification dans l'exploration et la production d'hydrocarbures, un secteur lié aux activités présentes de Noverco.

De même, la compagnie a augmenté à 25 pour cent sa participation au consortium Soligaz et a poursuivi le développement du projet Champlain, lequel a pour objectif de construire un gazoduc de 425 kilomètres dans le Nord-Est des États-Unis.

Revue financière

Le 30 septembre 1987, Noverco terminait sa première année complète d'exploitation, affichant un bénéfice net de 60,8 millions de dollars et des revenus totaux de près de 978 millions de dollars. Ses actifs, à la fin de l'exercice, s'élevaient à plus de 1,3 milliard de dollars.

Le bénéfice par action a diminué de 0,25 $ pour s'établir à 1,18 $, en raison surtout de l'effet de dilution imputable au plus grand nombre d'actions en circulation. Le taux de rendement maximum accordé par la Régie de l'électricité et du gaz à Gaz Métropolitain est passé de 15,5 pour cent à 14,05 pour cent.

Perspectives

Comme actionnaire de Noverco, SOQUIP entend continuer à jouer un rôle de premier plan dans son développement comme entreprise québécoise majeure oeuvrant principalement dans le secteur des hydrocarbures.

La Société désire faire profiter les actionnaires et la direction de Noverco de ses connaissances dans le domaine de l'énergie, promouvoir avec ceux-ci des projets énergétiques ayant un impact majeur sur le développement de l'entreprise et sur l'économie du Québec, et voir à la consolidation de la distribution du gaz naturel au Québec, tout en se souciant de la croissance des bénéfices de la compagnie.

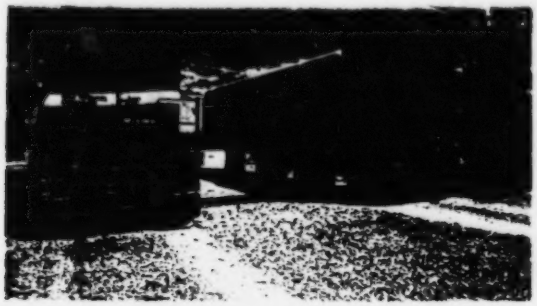

DIVISION DU GAZ PORTÉ

La division du Gaz porté de SOQUIP exploite depuis huit ans le gisement gazier de Saint-Flavien et assure la gestion d'un système intégré de compression et de transport de gaz naturel par semi-remorques.

Développé à l'origine pour permettre la mise en valeur du champ de Saint-Flavien, ce système a par la suite servi à alimenter, à partir du gazoduc, des clients industriels qui ne pouvaient être rejoints par le réseau de transport par canalisations souterraines.

SOQUIP demeure l'une des seules entreprises au Canada à être impliquée dans la distribution du gaz naturel par semi-remorques. La Société dispose présentement d'une flotte de vingt unités opérant à partir de Saint-Flavien et de Saint-Élie d'Orford.

Poste de Saint-Flavien

Au cours de la dernière année, les ventes de gaz naturel comprimé se sont maintenues à un niveau sensiblement égal à celui de l'année précédente, soit à 9 121 899 mètres cubes.

Des mesures de pression effectuées à la fin de l'année 1987 ont confirmé les résultats de précédentes évaluations des réserves de gaz naturel. Au 31 mars 1988, les réserves du champ de Saint-Flavien étaient évaluées à 102 760 680 mètres cubes.

Poste de Saint-Élie d'Orford

Profitant de nouvelles conditions résultant de la déréglementation des marchés du gaz naturel au Canada, SOQUIP a repris, en milieu d'exercice, l'approvisionnement en gaz naturel d'un client majeur. Les ventes ont ainsi atteint 13 320 305 mètres cubes, soit une augmentation de 36 pour cent par rapport à l'année précédente.

Perspectives

Au cours de la prochaine année, SOQUIP cherchera à accroître ses ventes dans les régions de Saint-Flavien et de Sherbrooke, tout en s'assurant que les coûts d'opération de cette division demeurent les plus bas possible.

AUTRES ACTIVITÉS

PROJET SOLIGAZ

Soligaz est un consortium formé en 1986 à l'initiative de SOQUIP, dans le but de mettre en place à Montréal, un système permanent d'approvisionnement des marchés du Québec et des régions avoisinantes en liquides de gaz naturel (LGN).

Les partenaires qui se sont associés à ce projet dès le départ, outre SOQUIP, sont Alberta Natural Gas, Noverco et le Groupe SNC. Plus récemment, la société Pétromont s'est jointe au groupe.

Ce projet repose en grande partie sur la conversion de l'oléoduc de la société Pipeline Interprovincial Limitée (PIL) entre Sarnia et Montréal afin qu'il puisse transporter des LGN en plus du pétrole. PIL refuse cependant de déposer une demande de conversion devant l'Office national de l'énergie (ONE), s'interrogeant sur l'aspect sécuritaire de l'opération.

Pourtant, Soligaz, qui a procédé à une étude approfondie de la question et qui a consulté des experts internationaux, est toujours d'avis que cette conversion est réalisable et sécuritaire tout en respectant les normes de l'ONE et qu'elle demeure le moyen le plus économique d'acheminer les LGN à Montréal.

Les études d'approvisionnement, d'ingénierie et de marché faites par Soligaz et ses consultants concluent sans équivoque à la rentabilité du projet, compte tenu notamment des surplus de LGN prévus dans l'Ouest canadien et au niveau mondial, ainsi que de la demande croissante dans l'Est canadien, particulièrement dans le secteur de la pétrochimie.

De plus, la décision rendue par l'ONE au mois d'août 1987 concernant le traitement tarifaire des coûts de conversion du prolongement de Montréal se révèle dans son ensemble favorable à la réalisation du projet.

Soligaz projette également d'importer des LGN d'outre-mer afin de disposer d'une source intérimaire d'approvisionnement à court terme et d'une source complémentaire à plus long terme, considérant l'ampleur des marchés potentiels. À cette fin, l'aménagement d'aires de stockage souterrain serait économiquement réalisable.

Au cours de l'année, SOQUIP et les autres membres du consortium ont rencontré le Gouvernement de l'Alberta, les représentants de l'industrie pétrolière de l'Ouest canadien, les raffineurs ainsi que plusieurs producteurs dans le but de mieux faire connaître le projet et les avantages qu'il comporte pour cette industrie. Ces rencontres ont donné des résultats positifs.

Les discussions se poursuivront avec PIL au cours des prochains mois à propos de l'extension du réseau canadien de transport de LGN jusqu'à Montréal. La construction, à Montréal, d'une usine de fractionnement d'une capacité de 5 250 mètres cubes par jour dépendra du système d'approvisionnement retenu.

SOQUIP est convaincue que le Québec et les régions avoisinantes pourraient bénéficier d'une utilisation accrue de LGN à des fins énergétiques et pétrochimiques si ces liquides étaient disponibles à un coût compétitif.

Des retombées économiques majeures dépendent de la réalisation du projet Soligaz, dont des investissements éventuels de SOQUIP et de ses partenaires dans la construction d'une usine de MTBE (éther butylique tertiaire de méthyle) au Québec. Par ailleurs, l'arrivée de Soligaz permettra de consolider la situation de l'industrie pétrochimique québécoise, tout en lui donnant les assises nécessaires à son expansion.

SOQUIP ATLANTIQUE INC.

SOQUIP Atlantique, filiale à part entière de SOQUIP, a procédé en 1983 à la création de PAREX, une société en nom collectif, dans le but de participer à l'exploration pétrolière au large de la Côte Atlantique du Canada. Cette région, située près des marchés du Québec, renferme des réserves d'hydrocarbures dont les perspectives de mise en valeur sont prometteuses. SOQUIP Atlantique détient un intérêt de 33⅓ pour cent dans PAREX.

Depuis le début de ses activités, PAREX a participé à 25 forages dans le cadre d'ententes d'amodiation conclues avec Petro-Canada, Bow Valley Industries Ltd., Esso Resources Ltd. et East Coast Energy Limited (ECEL). L'ensemble du programme d'exploration de PAREX était éligible aux subventions du programme d'encouragement du secteur pétrolier (PESP), lequel pouvait financer jusqu'à 80 pour cent des dépenses réalisées.

Ces forages ont abouti à six découvertes de pétrole, trois de gaz et de pétrole et une de gaz. Les principales ont été celles de Terra Nova et de Whiterose. Deux forages sont en voie d'être complétés.

Depuis sa formation, PAREX a respecté tous ses engagements financiers, ce qui lui a permis de gagner la totalité des intérêts prévus dans les ententes d'amodiation avec Petro-Canada et Bow Valley. Les ententes avec Esso et ECEL sont terminées et les terrains ont été retournés à la Couronne.

Les actifs de PAREX reposent aujourd'hui sur des intérêts qu'elle détient dans des champs qui renferment de grandes réserves d'hydrocarbures et sur une importante banque de données sur la Côte Atlantique. La valeur commerciale de ces réserves est toutefois difficile à établir, étant sujette à des facteurs tels que l'évolution des prix des hydrocarbures, la fiscalité, les coûts de développement et d'exploitation et la date de mise en production des gisements. Sauf pour le gisement de Terra Nova, dont les réserves pourraient être mises en exploitation au début de la prochaine décennie, des travaux supplémentaires sont nécessaires avant de préciser le moment où d'autres gisements pourraient être mis en développement.

Perspectives

La baisse des prix du pétrole et la fin des PESP ont influencé le développement et la mise en exploitation de la Côte Atlantique, et rendu plus difficile la poursuite d'activités dans cette région par des sociétés pétrolières canadiennes de taille moyenne.

Pour maintenir ses intérêts, PAREX devra contribuer aux dépenses d'exploitation et de mise en valeur décidées par l'ensemble des détenteurs de permis. Le remplacement des PESP par un programme d'exemption fiscale et d'encouragement à l'exploration moins avantageux rend beaucoup plus coûteuse la participation à ces dépenses. Ces subventions (CEDIP) ne sont d'ailleurs disponibles que jusqu'au 31 décembre 1989.

SOQUIP Atlantique et ses partenaires dans PAREX devront donc, au cours des prochains mois, analyser l'ensemble de la situation et choisir la stratégie qui leur permettra d'optimiser la valeur des actifs pétroliers qu'ils possèdent sur la Côte Atlantique.

EXPLORATION AU QUEBEC

Depuis quelques années, SOQUIP concentre la majeure partie de ses efforts d'exploration au Québec à la recherche de formations géologiques présentant un potentiel d'utilisation comme réservoir de stockage souterrain d'hydrocarbures. De plus, la Société vise à promouvoir l'implication d'entreprises privées dans des programmes d'exploration au Québec, notamment en mettant à leur disposition certaines informations techniques dont elle dispose.

Pointe-du-Lac

Depuis 1984, la Société étudie le potentiel d'utilisation du gisement gazier de Pointe-du-Lac comme réservoir souterrain. En 1986, SOQUIP a conclu une entente avec Gaz Métropolitain (GMi) en vertu de laquelle cette dernière agit à titre de maître d'oeuvre des travaux de la phase expérimentale.

Au cours de la dernière année, une mission sismique a été effectuée dans le but de mieux définir le programme de travail, et des modifications ont été apportées à deux puits existants afin d'améliorer leur productivité. Des essais de soutirage ont également été faits au cours de l'hiver dernier.

GMi a déposé un projet devant la Régie de l'électricité et du gaz afin d'obtenir les approbations nécessaires à la poursuite de la phase de développement du projet. Une décision de la Régie est attendue avant l'été 1988.

Basses-terres du Saint-Laurent

Dans le cadre de sa nouvelle orientation visant à mettre les informations qu'elle détient à la disposition d'entreprises privées intéressées à investir au Québec, SOQUIP a conclu au cours de l'année une entente avec BHP Petroleum (Americas) Inc. Cette société désire procéder à une réévaluation géologique et géophysique majeure du territoire des basses-terres du Saint-Laurent en utilisant de nouveaux concepts géologiques.

CONSULTATION INTERNATIONALE

Au cours de la dernière année, SOQUIP a également poursuivi ses activités de consultation dans le secteur de l'exploration pétrolière sur le marché international. L'expertise nord-américaine de son personnel, la capacité de celui-ci de travailler en français et en anglais et son statut de société d'État permettent à la Société d'offrir un produit particulier et de qualité.

Maroc

L'entente conclue en 1985 avec la Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale (CPCAI) sur un programme de recherche pétrolière et d'assistance technique au Maroc a été renouvelée en 1987 pour une troisième année.

En accord avec l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières du Maroc (ONAREP) et CPCAI, l'équipe de spécialistes pétroliers de SOQUIP en place à Rabat a été élargie et se concentrera prioritairement sur la formation de techniciens marocains.

Senegal

En 1986, SOQUIP et la Société Sénégalaise de Recherche et d'Exploitation Pétrolière (SOSEREP), une société privée détenant un permis d'exploration au nord du Sénégal, signaient une entente portant sur la réalisation d'un programme d'exploration.

SOSEREP, avec l'assistance du personnel de SOQUIP, a terminé le programme de relevés géophysiques dont l'interprétation a mené à l'identification d'une structure qu'elle désire forer. L'évaluation des soumissions et le choix du contracteur ont été complétés et les travaux de forages devraient débuter au cours de l'été 1988. L'entente prévoit que SOQUIP assistera cette société dans la supervision des travaux ainsi que dans l'analyse des résultats.

Gabon

À la demande de la Direction Générale des Hydrocarbures du Gabon (DGH), et en collaboration avec Lavalin International Inc. SOQUIP a accepté de participer à une analyse de faisabilité d'un projet prévoyant notamment une étude de synthèse du bassin sédimentaire gabonais.

Les résultats de cette étude, d'une durée de quatre mois et financée par l'ACDI, pourraient conduire à une entente de consultation à plus long terme de SOQUIP dans ce pays.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marc G. Fortier [1-3]
Président du conseil d'administration
Saint-Faustin (Québec)
Vice-président, Planification et Expansion
Société de gestion La Métropolitaine Limitée

Richard Pouliot [1-2-3]
Cap-Rouge (Québec)
Président et chef de la direction
SOQUIP

Antoine Ayoub [1]
Sillery (Québec)
Professeur titulaire
Université Laval
Directeur
Groupe de recherche en économie de l'énergie (GREEN)

Harold William Ashenmil [1]
Ville Mont-Royal (Québec)
Avocat
Phillips, Friedman, Kotler

France Bourdon [2]
Boisbriand (Québec)
Vice-présidente
Électro-Mosaïc

Jacques V. Goyer [2]
Ville Mont-Royal (Québec)
Vice-président, Exploitation financière
Entraide Coopérants Inc.

Georges Lachapelle [3]
Saint-Lambert (Québec)
Président
BAU-VAL INC.

Claude J.E. Dupont [1]
Ville Mont-Royal (Québec)
Avocat
Bélanger, Sauvé

Jacqueline Lemieux Boutet [3]
Montréal (Québec)
Présidente
Jacqueline Boutet & Associés Inc.

Luigi Ludovico Marandola [1]
Ahuntsic (Québec)
Président
Marandola Ltée

Gilbert Thibeault [2]
Lachine (Québec)
Président
Tapis Thibeault Inc.

DIRECTION

Richard Pouliot
Président et chef de la direction

Pierre Boivin
Vice-président, Administration et Affaires publiques

Jean A. Guérin
Vice-président, Développement

Yves Rheault
Vice-président, Exploitation et Secrétaire de la Société

Pierre S. Boivin
Directeur, Affaires juridiques et Domaine minier

Jacques Charpentier
Directeur, Comptabilité

Mihran Cicek
Directeur, Analyse économique

Michel Gariépy
Directeur, Développement

Pierre Houle
Directeur, Exploitation
Division du Gaz porté

André L'Écuyer
Directeur, Services financiers et Planification

Henri Lizotte
Directeur, Exploitation-Production

[1] *Membre du Comité du développement et de l'organisation corporative*
[2] *Membre du Comité de vérification*
[3] *Membre du Comité des ressources humaines et de rémunération*

Protection des non-fumeurs

En tant qu'organisme d'état, SOQUIP appuie les objectifs visés par la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics, entrée en vigueur en 1987.

La Société a identifié à cet effet les endroits à son siège social où il est interdit de fumer.

Publié par le service des Affaires publiques de SOQUIP

SOQUIP's Annual Report is published in English and French.

English copies may be obtained on written request:

SOQUIP
Administration and Public Affairs
Division
P.O. Box 10650
1175, rue de Lavigerie
Sainte-Foy, Québec
Canada G1V 4P5

Dépôt légal — 2e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-18711-3
ISSN 0714-5497